



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**T.4**

**Amendement 2**  
(11/2000)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES  
TÉLÉMATIQUES

---

Normalisation des télécopieurs du Groupe 3 pour la  
transmission de documents

**Amendement 2**

Recommandation UIT-T T.4 – Amendement 2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---



## **Recommandation UIT-T T.4**

### **Normalisation des télécopieurs du Groupe 3 pour la transmission de documents**

#### **AMENDEMENT 2**

#### **Résumé**

L'Amendement 2 apporté à la Rec. UIT-T T.4 vise à définir les nouvelles valeurs du facteur K pour tenir compte de l'adoption de définitions supérieures ainsi que de la suppression de deux Notes qui ne sont plus applicables.

#### **Source**

L'Amendement 2 de la Recommandation T.4 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvé le 17 novembre 2000 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation UIT-T T.4

### Normalisation des télécopieurs du Groupe 3 pour la transmission de documents

#### AMENDEMENT 2

L'Amendement 2 apporté à la Rec. UIT-T T.4 vise à définir les nouvelles valeurs du facteur K pour tenir compte de l'adoption de définitions supérieures ainsi que de la suppression de deux Notes qui ne sont plus applicables.

#### 1) **Paragraphe 4.2.1.1**

*Effacer "Définition verticale supérieure facultative:  $K = 4$ " et remplacer par:*

Définitions verticales supérieures facultatives:

200 Lignes/25,4 mm,  $K = 4$

300 Lignes/25,4 mm,  $K = 6$

400 Lignes/25,4 mm,  $K = 8$

600 Lignes/25,4 mm,  $K = 12$

800 Lignes/25,4 mm,  $K = 16$

1200 Lignes/25,4 mm,  $K = 24$

#### 2) **Paragraphe 4.2.1.1**

*Effacer les Notes 1 et 2.*

#### 3) **Tableau F.2/T.4**

*Ajouter en face de "Résolution verticale" sous l'en-tête de la colonne "Valeurs":*

600 Lignes/25,4 mm  $\pm 1\%$

800 Lignes/25,4 mm  $\pm 1\%$

1200 Lignes/25,4 mm  $\pm 1\%$

#### 4) **Paragraphe F.4.2.2, Pel-Transmission-Density**

*Ajouter:*

**p2** -- 2 BMU (600 éléments d'image/25,4 mm)

**p1** -- 1 BMU (1200 éléments d'image/25,4 mm)

#### 5) **Paragraphe F.4.2.6, Raster-Gr-Coding-Attributes number-of-pels-per-line**

*Ajouter:*

*Sous -- ISO A4: -- 600 pels/25,4 mm = 5184*

*-- 800 pels/25,4 mm = 6912*

*-- 1200 pels/25,4 mm = 10368*

*Sous -- ISO B4:*

- 600 pels/25,4 mm = 6144
- 800 pels/25,4 mm = 8192
- 1200 pels/25,4 mm = 12228

*Sous -- ISO A3:*

- 600 pels/25,4 mm = 7296
- 800 pels/25,4 mm = 9728
- 1200 pels/25,4 mm = 14592



## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
<b>Série T</b>	<b>Terminaux des services télématiques</b>
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication